

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIERE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 26

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION**

### **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021/7/28

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 07 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le sept du mois de décembre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le premier décembre 2021.

#### **Présents**

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, RENNOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

#### **Excusés**

Mesdames et Messieurs BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Luc, ESTACHY Jean-François, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine et SEIMANDO Mylène.

#### **Procurations**

Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. LESBROS Pascal ;  
M. BONNAFFOUX Luc donne procuration à BOREL Christian ;  
M. ESTACHY Jean-François donne procuration à M. CESTER Francis ;  
M. NICOLAS Laurent donne procuration M. EYRAUD Joël ;  
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. SARRET Jean ;  
Mme SEIMANDO Mylène donne procuration à Mme SPOZIO Christine.

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

#### **Objet : Signature du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le territoire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance**

Il est rappelé que dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont signés pour la durée du mandat électoral en cours et ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbains et ruraux, montagnards et littoraux, métropolitains et ultra-marins).

Ainsi, le CRTE de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet de territoire résilient et durable.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n° 2021/4/29 du 29 juin 2021 qui autorisait la signature du protocole d'engagement relatif au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Il propose aujourd'hui à l'assemblée de valider la version définitive du document sachant que le contrat joint à la présente délibération contient l'ensemble des engagements des différents signataires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Il est précisé que l'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et qu'il est signé pour la durée du mandat local en cours. Les partenaires poursuivront l'accompagnement des actions validées et non terminées au terme du contrat.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

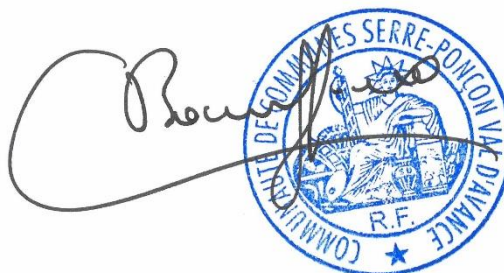
- Approuve le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique dans son ensemble et joint à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le présent contrat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 14 décembre 2021  
Et de la publication le 14 décembre 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*